

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2013

Relevé des délibérations

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 18

Nombre d'absents : 9

Procurations : 6

Total des votants : 24

Secrétaire de séance : Mme Huguette MARUCCO

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Madame FRONDZIAK du conseil municipal. Avec cette démission, effective à compter du 11 décembre 2013, le conseil municipal de Saint-Péray est réputé complet à 27 membres.

Point 1 – Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 14 novembre 2013

=> approuvé par 22 voix pour et 2 voix contre

Point 2 – Décision modificative budgétaire

=> délibération approuvée par 22 voix pour et 2 voix contre

Point 3 – Autorisation de dépenses d'investissement par anticipation – Budget 2014

=> délibération approuvée par 22 voix pour et 2 voix contre

Point 4 – Clôture du budget annexe Les Châtaigniers

=> délibération approuvée par 22 voix pour et 2 abstentions

Point 5 – Clôture du budget annexe « Ex OZIL »

=> délibération approuvée par 22 voix pour et 2 abstentions

Point 6 – Participation pour non réalisation d'aires de stationnement

=> délibération approuvée à l'unanimité (24 voix pour)

Point 7 – Tarif de location appartement école du Quai – Type 4

=> délibération approuvée à l'unanimité (24 voix pour)

Point 8 – Tarif de location appartement école du Quai – Type 5

=> délibération approuvée à l'unanimité (24 voix pour)

Point 9 – Tarif de location pour installation – CEP du Prieuré

=> délibération approuvée à l'unanimité (24 voix pour)

Point 10 – Subvention exceptionnelle – Boxing-Club de Saint-Péray – 30^{ème} anniversaire

=> délibération approuvée à l'unanimité (24 voix pour)

Point 11 – Modification du règlement municipal du cimetière

=> délibération approuvée à l'unanimité (24 voix pour)

Point 12 – Personnel communal - Modification du tableau des effectifs

=> délibération approuvée à l'unanimité (24 voix pour)

Point 13 – Déviation de Saint-Péray, Guilhaud-Granges et Cornas : convention avec le Conseil général de l'Ardèche

=> délibération approuvée à l'unanimité (24 voix pour)

Point 14 – Renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé (ZAD) de Vichouère

=> délibération approuvée à l'unanimité (24 voix pour)

Point 15 – Acquisition rive gauche du Mialan – M. et Mme FERNANDES – Quartier Broet

=> délibération approuvée à l'unanimité (24 voix pour)

Point 16 – Acquisition LUYTON – Lieu-dit Gareth

=> délibération approuvée par 23 voix pour et 1 voix contre

Point 17 – Promotion de la Fête des Vins et du Jumelage

=> délibération approuvée à l'unanimité (24 voix pour)

La liste des décisions municipales prises depuis le dernier conseil municipal, en application des délégations de pouvoirs au maire, n'a donné lieu à aucune remarque. Une demande d'explications a toutefois été formulée concernant le remboursement d'une trottinette : le matériel, prêté par un particulier au centre de loisirs, a été dérobé ; la commune a donc pris à sa charge les frais de remboursement.

En fin de séance ont été abordées plusieurs questions diverses :

- Situation de catastrophe naturelle

Suite à l'épisode pluvieux du 23 octobre, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle avait été présentée. Nous venons de recevoir un courrier de Monsieur le Sous-Préfet nous informant que le territoire de la commune avait été classé en état de catastrophe naturelle pour la période du 22 au 24 octobre 2013.

- Rythmes scolaires

Nous avons été avisés de l'accord de l'Inspection Académique relatif à l'avant-projet éducatif territorial présentant les modalités d'application des nouveaux rythmes scolaires sur Saint-Péray à la rentrée 2014.

Fin de la séance à 21h10.